

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE  
MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical**

**Délibération de la séance du mercredi 24 novembre 2021**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2159
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Projet de convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2021-2022
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Convention ENM – INSA pour 2021-2022

**Syndicat Mixte de Gestion**  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 88 98 27

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon  
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux  
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby

**Excusé(e)s :** Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon  
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2159 - Conventions de partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon pour l'année scolaire 2021-2022

Mesdames, Messieurs,

La présente convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre l'ENM et l'INSA de Lyon.

Celui-ci a pour objet la prise en charge des frais d'inscription 2021-2022 de l'ENM par l'INSA de Lyon pour 3 de ses étudiants.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer la convention 2021-2022 entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne et L'Institut National des Sciences appliquées de Lyon, dont le projet est joint en annexe.

**Annexes** : Projet de convention ENM – INSA de LYON 2021-2022

Après vote, les membres du Comité Syndical autorisent le Président du SMG de l'ENM à signer la convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année 2021-2022.

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'École Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tel. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENMDAD - INSA**  
**Année scolaire 2021-2022**

Entre :

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne**

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par son Président, Stéphane FRIOUX

**D'une part,**

Et :

**L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA Lyon)**

20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex

Représenté par Monsieur Frédéric FOTIADU, Directeur

Pour le compte de la section Musique Etudes, du Centre des Humanités représentée par sa Directrice, Carine GOUTALAND

**D'autre part.**

**Sont convenus ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

L'ENMDAD de Villeurbanne est chargée de la formation musicale de 3 étudiants de l'INSA Lyon pour l'année scolaire 2021-2022.

Les étudiants concernés sont : Valentin CROGIEZ (accompagnement piano)  
Edgar LEPETIT (trompette jazz et percussions cubaines)  
Hugo VIEILLY (percussions cubaines)

**Article 2 - Obligations de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon**

L'INSA de Lyon s'engage à verser une somme correspondant aux frais de formation d'un montant de 2976 € net (deux mille neuf cent soixante-seize Euros) à l'ENMDAD de Villeurbanne (non assujetti à la TVA).

Les paiements seront réalisés sous 30 jours à compter de la réception de la facture transmise par voie dématérialisée, exclusivement via Chorus Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Les informations nécessaires pour la prise en compte de votre facture sont :

- le numéro de SIRET : 196 901 920 000 13
- le code service : *non obligatoire*
- le numéro d'engagement juridique communiqué par l'INSA Lyon : CDE-2021-009756

Facture à l'ordre de : INSA LYON - Service facturier - Bâtiment Direction - 20 avenue Albert Einstein - 69621 VILLEURBANNE CEDEX

Le montant sera prélevé sur le CR/UB : FORMATION/HUMA/MUSIQUE.

Paraphe :

### Article 3 - Obligations de l'ENMDAD de Villeurbanne

L'ENMDAD de Villeurbanne s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention pour la formation musicale des étudiants susmentionnés et à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

### Article 4 - Durée

Nonobstant sa date de signature, la présente convention prend effet, pour l'année universitaire 2021-2022, du 20 septembre 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 26 octobre 2021

<b>Pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne</b>	<b>Pour l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon</b>
Le Président,  Stéphane FRIEU	Le Directeur,  Frédéric FOTIADU

*Syndicat Mixte de Gestion  
de l'École Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
48, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27*